

Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 25 (1892)

Artikel: L'apologétique et la canonique de M. Gretillat
Autor: Lobstein, P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-379528>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'APOLOGÉTIQUE ET LA CANONIQUE DE M. GRETILLAT ¹

PAR

P. LOBSTEIN

Je suis bien en retard avec M. Gretillat. Ma seule excuse, c'est la rapidité avec laquelle il a poussé ses grands travaux de théologie systématique. Je m'étais appliqué à suivre pas à pas son exposition dogmatique, j'avais esquissé à propos de ses plus importants chapitres quelques études critiques que mon honoré collègue accueillit avec une bonne grâce charmante et une impénitence parfaite, j'en étais arrivé aux premiers paragraphes de sa « Sotériologie objective », et voilà que la marche continue mais un peu lente que je poursuivais à travers les volumes touffus de mon éminent adversaire se trouva arrêtée soudain par l'apparition d'un nouveau traité qui n'embrasse pas moins de 650 pages et qui se dresse devant moi dans toute la majesté de son double titre : *Apologétique et canonique*. Ce volume, je l'avais attendu avec impatience, j'avais reproché à l'auteur de ne pas nous l'avoir donné plus tôt, je m'étais plaint de n'avoir pu le lire avant de prendre connaissance de la dogmatique, et cependant à son arrivée il me fait l'effet d'un importun et d'un indiscret. Que faire ? Faut-il reprendre la série de mes études dogmatiques et les continuer tout à la douce, appliquer la même méthode d'analyse et de critique à l'ouvrage nouveau et lui consacrer une série d'articles à l'instar des précédents ? Mais ne serait-ce pas prolonger outre mesure

¹ A. GRETILLAT, *Exposé de Théologie systématique*, Tome deuxième: Propédeutique — II. Apologétique. Canonique.— Neuchâtel 1892.

un colloque qui risquerait de fatiguer les lecteurs ? Et surtout ne serait-ce pas aller au-devant de surprises encore plus périlleuses, puisque mon terrible collègue nous annonce qu'il a « l'intention de se mettre incontinent à la rédaction de sa *Morale ou Ethique chrétienne*, qui donnera naissance aux volumes V, VI et VII de son *Exposé de Théologie systématique* ? » Le danger que renferme cette promesse — j'allais dire cette menace — ne peut être conjuré que par un parti radical et désespéré. Laisser là pour le moment toute étude dogmatique de détail, courir au plus pressé, examiner le nouveau venu, dépouiller le contenu de ces 600 pages d'apologétique et de canonique, en parler aujourd'hui au lecteur et décharger ainsi ma conscience en liquidant rapidement une situation qui, à la longue, deviendrait intolérable. C'est là, je le sens, un procédé passablement cavalier : comment expédier en courant les riches et graves matières entassées dans ce volumineux ouvrage ? Mais M. Gretillat n'a qu'à s'en prendre à lui-même. S'il accumule ses publications de manière à faire perdre haleine à ses lecteurs et à ses critiques, il est de bonne guerre de se venger de lui en le harcelant en tirailleur dans un simple article de revue, au lieu de l'attaquer en règle, solidement, méthodiquement, dans une guerre menée selon toutes les règles de l'art. La chose faite, je pourrai d'ailleurs, s'il y a lieu, reprendre mes études dogmatiques si brusquement interrompues et dont je ne voudrais pas, je l'avoue, faire grâce à celui qui vient de me jouer un si méchant tour.

I

« L'apologétique est la vérification devant les facultés naturelles de l'homme du fait chrétien considéré dans ses éléments nécessaires au salut de l'humanité et de l'individu. » (P. 1).
 « A la différence de la dogmatique, son objet est non pas la totalité de la révélation chrétienne, mais l'élément constitutif et central de cette révélation, le contenu indispensable de la foi chrétienne, celui avec lequel elle est et sans lequel elle n'est pas, en un mot la foi du charbonnier. » (Page 72.)

« La foi du charbonnier », c'est-à-dire la foi des fidèles dans ce qu'elle a de plus simple, la foi dépouillée de toute superfétation théologique ou autre. — Mais n'est-ce pas là aussi l'objet de la dogmatique chrétienne ? Si la dogmatique reste fidèle à son rôle véritable, si elle se renferme dans ses attributions légitimes, doit-elle exprimer autre chose que « le contenu indispensable de la foi chrétienne ? » Il importe, dit M. Gretillat, de désolidariser la démonstration des données constitutives du christianisme, celles hors desquelles le christianisme n'est pas, d'avec les résultats, précieux sans doute, d'une investigation scientifique plus étendue, mais qui ne sont pas conditionnants pour l'existence même de la foi chrétienne. Les uns sont le nécessaire ; les autres, le luxe ; or, il ne faut pas qu'à rechercher un résultat de luxe, je coure le risque de manquer le but nécessaire ; et une fois ce dernier atteint et acquis, je puis me reposer et attendre. » (P. 74). Voilà qui est parler d'or ; mais pourquoi la « désolidarisation » recommandée par l'auteur serait-elle le seul fait de l'apologétique ? La simplification que préconise M. Gretillat ne s'applique-t-elle pas avec la même rigueur à la dogmatique chrétienne ? Quoi ! Il serait permis à celle-ci de renfermer des articles « qui ne sont pas conditionnants pour l'existence même de la foi chrétienne ! » Mais alors elle ne serait plus ce qu'elle doit être, c'est-à-dire l'exposition scientifique de la foi. Non, mille fois non : ce qui n'est pas du ressort de la foi chrétienne ne relève pas non plus du domaine de la dogmatique chrétienne. Singulière façon de marquer la différence entre l'apologétique et la dogmatique : à celle-là le nécessaire, à celle-ci le luxe ! Comment un auteur qui vient de nous donner deux volumes considérables de dogmatique chrétienne peut-il, d'un cœur léger, nous déclarer après coup, qu'il s'est occupé pendant quelques années des « accessoires » de la foi ? Faut-il penser que M. Gretillat émet lui-même un jugement rétrospectif sur sa dogmatique ? Voudrait-il insinuer, par hasard, qu'il a admis dans son ouvrage une série d'éléments dont il aurait pu se passer ? Avouerait-il aujourd'hui que la moitié de sa théologie spéciale et de son anthropologie, les trois quarts de sa cosmologie et de son

eschatologie, sa démonologie et son angéologie tout entières sont de simples objets de luxe, dont il serait facile de « désolidariser les données constitutives du christianisme ? » Si telle est l'opinion du savant dogmaticien, à la bonne heure, il y aura moyen de s'entendre ; seulement, il faudra tirer résolument les conséquences d'un pareil aveu : la limite entre la dogmatique et l'apologétique s'efface et les deux sciences se confondent.

Cette identité de l'apologétique et de la dogmatique ressort d'ailleurs, avec plus d'évidence encore, du programme spécial que M. Gretillat trace à l'apologétique : « Etablir la réalité historique du fait surnaturel de la résurrection du Christ et la divinité essentielle de sa personne, telles sont les deux parties essentielles du programme de l'apologétique chrétienne. » (Page 74.)

En lisant ces lignes, le lecteur attentif de la dogmatique de M. Gretillat se souviendra aussitôt que la résurrection de Jésus-Christ et sa divinité essentielle occupent déjà, dans les précédents volumes, une place des plus importantes. Il se demandera avec inquiétude si les deux sciences ne font pas double emploi. Non, répond M. Gretillat en nous rassurant, chacune des deux disciplines théologiques envisage l'une ou l'autre vérité sous un angle différent. L'apologétique se borne à établir scientifiquement le fait historique de la résurrection du Christ, la dogmatique envisage la résurrection du Seigneur comme l'un des moments de la glorification de la nature humaine du Christ. (Tome IV, page 245).

De même, l'apologétique a pour objet de prouver la réalité historique de l'Homme-Dieu (Tome IV, page 145) ; « la dogmatique doit montrer que la seconde personne de la Trinité se trouve être identique à la personne appelée Jésus-Christ. »

Cette ligne de partage des travaux est-elle nette et distincte ? En aucune façon.

Et d'abord, l'obscurité est complète sur le deuxième des points marqués par l'auteur. L'enseignement de Jésus-Christ, les miracles de Jésus-Christ, la perfection morale de Jésus-Christ, la personne et l'œuvre de Christ accomplissant la prophétie de l'Ancien Testament, la souveraineté de Jésus

dans le royaume de Dieu présent et futur, l'égalité de Jésus avec Dieu même, — tous ces titres des principaux paragraphes de l'apologétique se rapportent à des questions longuement traitées dans la dogmatique. Il est impossible de saisir une différence de point de vue dans l'appréciation fournie par l'une ou l'autre des deux sciences. La seule chose qui distingue la tractation dogmatique de la méthode apologétique, c'est que celle-là embrasse un grand nombre de problèmes théologiques ignorés par celle-ci. Ici l'on se contente de rappeler les témoignages que Jésus se rend à lui-même et l'on montre qu'il s'attribue l'égalité avec Dieu et les titres divins ; là on essaye de déterminer aussi exactement que possible les rapports de la déité et de l'humanité dans sa personne (Page 483). C'est toujours la distinction établie tout à l'heure : d'une part la foi du charbonnier, de l'autre côté, la gnose du théologien ; là le luxe, ici le nécessaire. Est-il possible de prononcer un verdict plus accablant contre des spéculations que l'on avoue soi-même superflues et oiseuses ? Et n'est-ce pas décréter le suicide de la dogmatique chrétienne que de soutenir qu'elle accomplit une œuvre indifférente à la foi de l'Église ?

Faut-il parler du second des éléments constitutifs de la foi chrétienne, de la résurrection du Christ ? Ici la confusion est ailleurs, mais elle n'est pas moins funeste. La longue et minutieuse étude consacrée par l'auteur aux documents sur la résurrection du Christ aura peut-être un effet différent de celui qu'en espère M. Gretillat ; je compte bien qu'elle confirmera plus d'un lecteur dans la conviction que jamais l'on n'arrivera à établir *scientifiquement* la réalité historique d'un fait *surnaturel*. Le vice originel de la démonstration de l'auteur réside dans ses prémisses, je veux dire dans la confusion du domaine scientifique et de la sphère religieuse. La notion du surnaturel est une notion religieuse ; affirmer d'un phénomène qu'il est un miracle, c'est émettre un jugement religieux, ce n'est pas énoncer une proposition scientifique. Voyez plutôt. L'accumulation de tous les témoignages historiques, la production des relations les plus nombreuses et les mieux concordantes ne réussiront jamais à convaincre de la résurrection de Jésus-

Christ un esprit réfractaire à l'action morale et religieuse du Sauveur. En revanche, l'âme qui a cédé au doux et puissant attrait du Fils de l'homme, la conscience qui a été réveillée par la parole du Christ et transformée par son esprit, le croyant qui dans la personne et l'œuvre du Rédempteur a saisi et embrassé l'amour tout puissant du Dieu saint et miséricordieux, le chrétien en un mot, ne sera nullement troublé ou déconcerté par les divergences ou les contradictions qui règnent entre les récits évangéliques ; il abandonnera sans appréhension et sans arrière-pensée les recherches historiques et critiques aux spécialistes et aux hommes du métier ; sa foi au Christ vivant et agissant, au Chef glorieux du Royaume des cieux ne s'appuiera pas sur des textes dont il faudrait d'abord prouver l'authenticité et légitimer la créance ; elle aura une base plus solide et plus sûre dans la conscience renouvelée par l'Évangile ; elle souscrira avec une joyeuse et victorieuse certitude à la parole du Christ : « Je suis le premier et le dernier, le vivant ; j'ai été mort, et voilà que maintenant je vis au siècle des siècles, et je tiens les clefs de la mort et de la demeure des morts. » (Apoc. I, 18.) Tel est l'unique et inébranlable fondement de la foi chrétienne au Ressuscité, car nul ne peut appeler Jésus Seigneur, si ce n'est par le Saint-Esprit¹. (1 Cor. XII, 3.)

Nous acceptons pleinement ce que dit M. Gretillat de la résurrection du Christ : « Ce cas particulier ayant une signification universelle, emporte le principe². » En d'autres termes, ce qui est vrai de ce miracle spécial, l'est également du miracle en général, de la notion même du surnaturel. C'est entreprendre une œuvre impossible et illusoire que de démontrer à « ceux du dehors » le caractère miraculeux et surnaturel de l'histoire évangélique, de la vérité chrétienne ou

¹ J'ai essayé ailleurs de définir les caractères et la nature de la foi évangélique au Seigneur ressuscité ; j'ose renvoyer le lecteur à une étude publiée en langue allemande et insérée dans la *Zeitschrift für Theologie und Kirche*, de M. GOTTSCHEK, année 1892, fascicule IV, p. 343-368. (*Der evangelische Heilsglaube an die Auferstehung Jesu Christi.*)

² Page 457.

de la révélation biblique ; d'autre part, l'homme religieux, le chrétien qui admet et adore l'action de Dieu dans la nature et dans l'histoire, entendra et pratiquera tout autrement que M. Gretillat la « vérification de l'origine divine du fait chrétien¹. » Cette vérification se fera incessamment dans sa propre conscience qui, placée en présence du Seigneur, répétera d'un élan spontané la déclaration de l'apôtre : « Seigneur, à qui irions-nous ? Tu as des paroles de vie éternelle, et nous avons cru et nous avons reconnu que tu es le Saint de Dieu. » (Jean VI, 68, 69.)

II

Notre dissentiment avec M. Gretillat porte donc à vrai dire sur autre chose que sur une question purement formelle. L'exemple que nous venons de citer, la résurrection de Jésus-Christ à laquelle l'apologiste entend attacher la plus grande importance, suffit à mettre à nu la fragilité et le danger de sa méthode apologétique. En suivant la voie tracée par notre théologien on s'exposerait à la plus grave, à la plus déplorable des erreurs. On en arriverait fatalement à s'imaginer que celui qui accepte la croyance à la réalité historique de la résurrection du Christ possède par là même la foi vivante au Seigneur ressuscité. Rien de plus faux et de plus pernicieux qu'une confusion pareille. C'est l'éternelle illusion de l'intellectualisme ou du rationalisme orthodoxe qui tend sans cesse à identifier la croyance et la foi, la théologie et la religion, le dogme, c'est-à-dire la formule scientifique, avec la vérité, c'est-à-dire la vie religieuse et chrétienne. « Ne va-t-il pas de soi, dit quelque part M. Gretillat², que l'objet de l'apologie du christianisme est le christianisme, le dogme chrétien ? » Remarquez cette identification sommaire de la religion chrétienne et du dogme chrétien ; loin d'être rectifiée par les explications qui suivent, elle est illustrée et confirmée de la façon la plus significative par la pratique constante de l'auteur. Il ramène, on

¹ Page 482.

² Page 56.

l'a vu plus haut, la religion chrétienne à deux éléments constitutifs, la divinité du Christ et sa résurrection. Mais allez au fond de sa pensée, analysez les deux éléments qui sont la condition *sine qua non* du christianisme. L'apologiste s'est-il souvenu de la sage et libérale parole qu'il écrivait il y a deux ans : « Il est plusieurs manières de concevoir la divinité de Christ compatibles avec la foi vivante au Sauveur¹ ? » Ignore-t-il que, d'après le témoignage unanime des écrivains sacrés, la substance religieuse de la foi à la résurrection du Christ c'est l'affirmation de la vie divine et glorieuse du Sauveur ? Hélas ! les deux éléments constitutifs de la religion chrétienne se transforment aussitôt en dogmes précis et fermés. La divinité du Christ, c'est la déité substantielle et métaphysique du Logos préexistant et fait homme dans la personne de Jésus de Nazareth ; de même, la résurrection du Christ suppose et emporte « l'identité non substantielle, mais essentielle entre le corps glorifié du Ressuscité et son corps terrestre². » Peut-on confondre plus ingénument les affirmations essentielles de la foi avec les explications accidentelles de la théologie ? Est-ce à l'aide de pareilles théories qu'on arrivera à opérer la « vérification du fait chrétien devant les facultés naturelles de l'homme ?³ » En vérité, cette apologétique-là, qui se réduit finalement à un effort de sauvetage tenté sur la dogmatique traditionnelle, nous paraît elle-même avoir singulièrement besoin d'une apologie, d'une justification et d'une vérification décisive, non pas seulement devant les facultés naturelles de l'homme, mais devant la conscience religieuse et morale du chrétien !

III

L'apologiste a-t-il donné cette justification dans son chapitre sur les critères apologétiques⁴ ? « Nous demandons par quels moyens la révélation chrétienne se fera reconnaître de moi comme étant d'origine divine. » M. Gretillat met en présence deux méthodes qu'il examine tour à tour : la méthode autori-

¹ Tome IV, p. 217. — ² Page 446. — ³ Page I. — ⁴ Page 76 sq.

taire et la méthode expérimentale. La première est celle que recommande et que pratique l'Église romaine; le théologien protestant la discute et la récuse en termes excellents. La seconde....., M. Gretillat n'en veut pas davantage; mais il est permis de croire qu'il la connaît moins bien que la première, car il en dénature positivement le caractère et il en définit bien injustement les procédés. Nous estimons que Ritschl, M. Sabatier, M. Astié ou M. Dandiran, ou tel autre membre de la « gauche évangélique » auraient quelque peine à reconnaître l'image de leur méthode dans la caricature qu'en trace leur adversaire. Ecoutez plutôt comment est décrite « la conception moderne du christianisme qui tend à prévaloir sous l'influence de Ritschl: » « Le christianisme est un événement sans doctrine et sans idée, du moins sans doctrine authentique, sans idée qui lui soit inhérente, abandonné aux interprétations successives, directes et contradictoires des siècles, des générations et des individus, occupant un des points saillants de l'évolution universelle des choses, et comparable à ce rocher qui, émergeant du milieu de la chute du Rhin, oppose à l'effort et au bruit des flots sa séculaire et apparente immobilité, jusqu'à l'heure fixée par l'ordre de la nature où ce dernier vestige des luttes d'autrefois, miné de jour en jour et succombant d'une seule masse, s'acheminera à son tour vers l'océan¹. » Si M. Gretillat a voulu étourdir ses lecteurs par le fracas d'un épouvantable cataclysme, il y a pleinement réussi; mais une fois remis de leur émotion, ils reconnaîtront aussitôt que la métaphore grandiose du peintre recèle une criante injustice du théologien.

Je ne m'arrêterai pas à redresser les assertions de mon honorable adversaire et à justifier la méthode qu'il condamne en la discréditant. Cette justification a été faite avec autant de talent que de succès par M. Léopold Monod, dont l'étude remarquable sur le *Problème de l'autorité* n'a été mentionnée qu'accidentellement par M. Gretillat². J'ose croire qu'une lecture attentive de ce lumineux plaidoyer en faveur de l'autorité

¹ Page 61, 62, comp. p. 104.

² Pages 462, 563, 639.

religieuse du Christ et de la « méthode spirituelle » pour arriver à la connaissance de la révélation chrétienne, convaincra notre critique que le subjectivisme à outrance dont il nous accuse s'incline devant une objectivité souveraine, je veux dire « l'autorité de l'Évangile se concentrant dans la personne de Jésus-Christ. Celui qui, en se donnant lui-même aux hommes leur apporte l'amour rédempteur, sera confessé pour maître et pour guide dans l'ordre spirituel par ceux qui ont trouvé en lui l'auteur de leur salut². »

Après avoir vu condamner successivement la méthode autoritaire et la méthode expérimentale, on ne peut se défendre d'une légitime curiosité et l'on se demande quelle méthode nouvelle M. Grellat entend appliquer à la défense du christianisme. Ici, il faut l'avouer, le savant auteur prépare à ses lecteurs une amère déception. Il est vrai qu'il nous présente une série d'observations parfois fines et judicieuses sur le rôle respectif des critères externes et internes de l'apologétique, mais de fait il arrive par un détour à restaurer l'ancienne méthode d'autorité.

Ce retour aux errements de l'ancienne orthodoxie ressort avec une évidence parfaite de la *canonique* qui, placée à la suite de l'Apologétique, vient répandre sur celle-ci une vive et précieuse lumière. Je reconnais volontiers que M. Grellat distingue soigneusement son point de vue de celui de la théopneustie mécanique de Gausson et de ses modernes imitateurs en Allemagne (Voy. p. exemple 555, 556). Il a des hardiesses que la scolastique protestante aurait désavouées avec indignation ; il n'admet pas l'authenticité de la seconde épître de Pierre (633 suiv.) ; il avoue son embarras en présence de plusieurs miracles de l'Ancien Testament (573-575) ; il est porté à croire que la révélation, incompatible avec le mythe, n'exclut pas absolument les éléments légendaires (192, 572) ; il concède la caducité de plus d'une interprétation de l'Ancien Testament renfermée dans le Nouveau (572) ; il va jusqu'à se demander si l'autorité de Jésus s'étend sur les matières de cri-

² M. L. MONOD, *Le problème de l'autorité*, 2^e édit. p. 76, comp. p. 105 et suiv.

tique historique et littéraire (561 suiv.) ; il ne veut pas que l'on identifie la révélation et le document de la révélation(538 suiv.); mais il est facile de voir que ce sont là des concessions purement théoriques. Dans les deux volumes qu'il a consacrés à la dogmatique, M. Gretillat opère à l'aide des textes bibliques comme si l'Écriture sainte était effectivement un code de doctrines révélées, et l'usage qu'il fait de la Bible dans son Apologétique est entièrement conforme à ce point de vue. D'autre part, à voir la manière dont il pose le problème de l'inspiration, il semble que l'auteur admet de prime abord ce qui est précisément en question et ce qui forme l'objet principal du débat : « Notre tâche actuelle ne saurait être démonstrative, puisque nous démontrerions ce qui est notoire pour tout le monde : la présence dans la Bible et dans la multitude des livres qui sont procédés de ce livre, des produits de l'inspiration religieuse la plus intense, la plus puissante et la plus prolongée qui fut jamais, et dont l'existence et la valeur suprême sont aussi incontestables, à quelque point de vue qu'on se place, que celles des chefs-d'œuvre de l'art ou des produits du génie scientifique. Notre tâche toute descriptive consistera à nous rendre compte de la nature du fait que nous appelons l'inspiration et qui est la cause de ses produits, à en énumérer les éléments psychologiques avant d'en marquer les limites et les degrés. » (P. 538, 539.) Nos anciens dogmaticiens auraient sans doute reproché à M. Gretillat de ne pas s'expliquer sur un point qui leur semblait capital : s'agit-il de l'inspiration générale des écrivains sacrés ou de la théopneustie spéciale du volume biblique ? Mais laissons cette distinction qui paraîtra sans doute assez subtile. Ce qui est plus grave, c'est d'une part la canonisation de l'Écriture acceptée en bloc, (voy. les seules réserves de l'auteur, p. 633, 634) et d'autre part la prétention hardiment émise et longuement motivée de marquer les limites et les degrés d'intensité de l'inspiration biblique. Nulle part la contradiction intime qui est à la base de la théologie systématique de M. Gretillat n'éclate avec plus d'évidence que dans le programme et l'exécution de sa « Canonique ». Le dogmaticien a besoin de constituer une autorité indiscutable

où il pourra puiser ses *dicta probantia* ; l'historien a pour mission d'étudier l'origine et la valeur des documents bibliques. Malheureusement les deux personnages s'accordent fort mal et le deuxième est gêné à tout moment par le premier, ou plutôt il s'efface et abdique ; la question du canon scripturaire n'arrive pas à sortir de la sphère dogmatique pour se poser franchement sur le terrain de l'histoire ; toujours le fait se trouve subordonné et sacrifié à la théorie. La revanche est terrible. Par une ironie vraiment tragique, le conservateur ardent et convaincu s'égaré dans des régions dont l'accès ferait reculer le partisan le plus conséquent de « la théologie nouvelle ». « L'intensité de l'inspiration chez les écrivains bibliques a des limites qu'il n'est pas impossible d'esquisser », ose dire M. Gretillat (p. 575). Dans ses derniers articles du *Chrétien évangélique*¹, M. Godet avait essayé déjà d'opérer dans quelques pages de l'apôtre Paul un triage, ligne après ligne, entre ce qui est révélé et ce qui procède d'une autre source. Sur une bien plus vaste échelle, un ouvrage posthume de Gess entreprend de marquer, dans chaque livre du Nouveau Testament et dans une série d'écrits de l'Ancien, ce qui émane d'une inspiration divine et ce qui doit être rapporté à une origine purement humaine². Et voilà notre apologiste qui, tout en regrettant que Gess n'ait pas procédé d'après une règle bien définie, s'engage dans les mêmes aventures ! Mais n'est-ce pas là l'arbitraire pur et simple ? Y eut-il jamais subjectivisme plus effréné que cette tentative de définir la nature ou de tracer les limites de l'inspiration divine ? Quoi ! vous jetez feu et flamme lorsque une science scrupuleuse et minutieuse, éclairée par les lumières de l'histoire, s'entourant de tous les moyens d'investigation dont elle dispose, essaye de faire le départ entre les principes originaux de la religion chrétienne

¹ Voir année 1892.

² GESS, *Die Inspiration der Helden der Bibel und der Schriften der Bibel*, Basel 1892. J'ai noté quelques-uns des échantillons les plus caractéristiques du procédé de Gess dans un compte-rendu de cet intéressant et curieux livre. *Theologische Literaturzeitung*, herausgegeben von SCHÜRER und HARNACK, année 1891, num. 23.

et la forme accidentelle qu'elle emprunte à son époque et à son milieu ! Vous protestez au nom de l'autorité divine, vous parlez de mutilation du christianisme, vous criez au rationalisme ! Mais qu'est-ce donc que ce triage opéré par la science historique au prix de celui que pratique la fantaisie du dogmaticien ? Vraiment toutes nos hardiesses ne sont que jeu d'enfant auprès du principe subversif et révolutionnaire que le mysticisme orthodoxe ou piétiste de Gess et de ses disciples veut faire entrer dans l'appréciation et l'étude des livres bibliques.

IV

Nous comprenons maintenant pourquoi la méthode apologétique de M. Gretillat est insuffisante et combien est fragile le fondement que sa canonique donne à toute sa théologie.

Faut-il ajouter des observations de détail aux critiques précédentes qui portent sur les principes et sur la base même de l'ouvrage ? Cela me paraît assez inutile ; la plupart des remarques particulières nous ramèneraient aux questions de principe et de méthode.

Je ne m'arrêterai qu'à deux exemples. L'intéressante analyse des idées connexes de religion et de révélation (p. 182 suiv.) repose sur l'intellectualisme caractérisé tout à l'heure et méconnaît la différence radicale qui existe entre la connaissance scientifique du monde phénoménal et la connaissance pratique du domaine moral et religieux. L'étude de la notion de Dieu, la discussion des arguments en faveur de l'existence de Dieu (p. 219, suiv.), sont orientées dans le même sens et s'agitent dans les mêmes difficultés. M. Gretillat appelle excellemment le dogme de l'existence de Dieu « un objet de foi, dont la certitude relève avant tout de l'évidence morale ». (P. 247.) « Pour croire en Dieu, dit-il ailleurs, il faut avoir prié et avoir été exaucé. » (Page 327). Pourquoi le théologien qui a écrit ces lignes ne se place-t-il pas résolument sur le terrain qu'elles nous font entrevoir et qui seul peut porter sa dogmatique et son apologétique ? » La vie, dit-il ailleurs, engendre la connaissance », et il nous parle d'une « apologétique oratoire »,

« témoignage sommaire et massif rendu devant l'âme humaine à la souveraineté de la vérité », et « visant directement la conversion et par elle la conviction ». (P. 178, 179.) M. Gretillat nous permettra de lui dire que nous regrettons profondément qu'il n'ait pas pratiqué cette apologétique oratoire et qu'il ne lui ait pas donné la préférence sur l'apologétique scientifique. « La vie engendre la connaissance » : telle est, en effet, la vraie et féconde formule de la dogmatique chrétienne, telle est aussi la clef de voûte de l'apologétique. Mais si l'auteur avait développé le contenu de cette formule, s'il en avait suivi les indications et tiré les conséquences, il aurait rompu avec la tradition autoritaire et intellectualiste dont il s'est fait le champion, et il aurait adhéré à la méthode spiritualiste et expérimentale qu'il n'a réussi à écarter qu'en la travestissant.

Ces velléités novatrices qui tendent à faire craquer les mailles serrées de son argumentation scolastique sont heureusement très nombreuses dans les livres de M. Gretillat, elles se rencontrent surtout fréquemment dans son dernier volume. Nous les avons notées avec soin, nous les saluons avec joie ; elles sont un symptôme et peut-être une promesse. Sur plus d'un point, l'attitude de notre honorable adversaire nous a semblé, je ne dis pas plus timide, mais moins triomphante ; l'enthousiasme avec lequel il célébrait naguère la Kénose a baissé de quelques tons (voir préface, page XIII), et son incorruptible sincérité nous ménage peut-être d'autres surprises. En tout cas, les postulats pratiques de son apologétique oratoire constituent un dissolvant énergique et salutaire au cœur même de son apologétique scientifique ; souhaitons que l'action lente mais sûre de ce dissolvant ne soit pas entravée par des éléments contraires ; souhaitons surtout que M. Gretillat prenne au sérieux et réalise avec conséquence sa définition de l'apologétique, à laquelle il assigne la grande et belle tâche de donner dans la sphère chrétienne, non pas le superflu et l'accidentel, mais le nécessaire, et de mettre en pleine lumière « la foi du charbonnier ». Oui, qu'il nous la donne, cette foi-là ; qu'il nous l'enseigne avec l'autorité de son expérience et de son talent, cette foi des petits et des humbles,

car c'est la foi qui rend fort et heureux, la foi qui régénère et qui sauve, la foi que demandait et que glorifiait Jésus lorsqu'il prononçait ces paroles qui marquent à la fois la nature vraie et les limites infranchissables de toute apologétique chrétienne : « Je te bénis, ô Père, ô Seigneur du ciel et de la terre, de ce que tu as caché ces choses à des sages et à des savants et de ce que tu les a révélées à de petits enfants. Oui, Père, je te bénis de ce que tel a été ton bon plaisir. » (Math. XI, 25-26.)
